PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Projets de loi

Les bills suivants sont déposés et lus pour la première fois.

Bill pour constituer légalement la compagnie d'assurance "Keystone Fire Insurance Co."—M. Weldon (Saint-Jean, N. B.)

Bill pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer de Tobique.—M. Burns.

Bill concernant la liquidation des affaires de la banque de London.—M. Mills (Bothwell).

Bill pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer d'Ontario, Manitoba et du Nord Ouest.—M. McDowell.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique.—M. Mills (Annapolis).

Bill pour modifier l'Acte concernant la compagnie qui a entrepris de faire des améliorations dans le havre de Moncton.—M. Wood (Westmoreland).

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer des Mille Isles.—M. Taylor.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord Ouest.—M. Watson.

Bill pour autoriser la construction de deux ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage La Prairie, pour l'usage des chemins de fer et des piétons.

Un débat animé

L'honorable M. MITCHELL appelle l'attention de la chambre sur une question qui il considère comme très importante.

En 1878, dit il, le gouvernement Mackenzie fut renversé et le gouvernement actuel monta au pouvoir. En 1879, la clause suivante fut inserée dans l'Acte concernant la perception des droits de douane :

"Tous et chacun des articles suivants, savoir, les bestiaux, les fruits verts, le foin, la paille, le son, les graines de toute sorte, les légumes, y compris les pommes de terre et autres racines, les arbustes, le charbon, le sel, le houblon, le blé, les pois et les fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin et tous les autres grains, la farine de blé, de seigle, de maïs et d'avoine, le beurre, le fromage, le poisson salé ou fumé, le saindoux, le suif, les viandes, fraiches, salées ou fumées, et le bois de construction pourront être importes en franchise au Canada ou en payant des droits moins élevés que ceux mentionnés dans cet Acte, sur proclamation du gouverneur general en conseil, qui pourra lancer telle proclamation lorsqu'il se sera assuré que des articles de même nature venant du Canada seraient importes en franchise aux Etats-Unis ou en payant des droits n'excédant pas ceux imposes sur les dits articles importes au Canada, en vertu de telle proclamation."

M. Mitchell cite des dépêches de Washington, disant que les Etats-Unis menacent d'user de représailles si le gouvernement canadien ne remplit pas les conditions stipulées dans l'Acte de 1879 et il demande si le gouvernement américain a correspondu avec le gouvernement federal à ce sujet, et si ce dernier se propose d'adopter des mesures pour faire droit aux réclamations des Etats-Unis ?

Sir John A. MACDONALD—Je ne pense pas que ce soit le temps aujourd'hui de discuter cette question; toutefois je répondrai à l'honorable députe que le gouvernement américain n'a fait aucune représentation au gouvernement canadien a ce sujet.

L'honorable M. MITCHELL demande pourquoi le gouvernement federal n'a pas rempli les conditions stipulées dans l'Acte de 1879 ?

Sir John A. MACDONALD—Lorsque le temps sera arrivé de discuter cette question, je suis convaincu que l'honorable députe sera satisfait des explications qu'on lui donnera.

L'honorable M. MITCHELL—Le consul des Etats Unis au Canada ne s'est-il pas plaint de ce manque de parole de la part du gouvernement canadien ?

Sir John A. MACDONALD—Je nie que le gouvernement canadien ait manqué a sa parole. L'honorable depute n'a pas le droit de se servir d'expressions aussi insultantes et si peu parlementaires.

L'honorable M. MITCHELL répète ses accusations au milieu des cris de "A l'ordre ! A l'ordre !"

Sir John A. MACDONALD—Je dois dire à l'honorable depute que je demanderai la protection de la Chambre pour faire cesser ce langage si peu parlementaire.

Je nie encore une fois que le gouvernement canadien ait manqué à sa parole, comme veut le pretendre l'honorable depute de Northumberland.

Des représentations ont été faites au gouvernement par des grainetiers américains qui désirent que cette clause de l'Acte soit mise en vigueur ; mais nous avons aussi à proteger les grainetiers canadiens et le gouvernement s'occupe actuellement de cette question.

Nous n'avons reçu aucune communication officielle a ce sujet, ni du gouvernement ni du consul des Etats Unis.

L'honorable M. MITCHELL reprend la parole et est interrompu de nouveau par des cris de "A l'ordre ! A l'ordre !"

M. LANDERKIN déclare qu'il va proposer l'ajournement du debat.

L'ORATEUR—Lorsque l'honorable depute de Northumberland demanda la permission de poser cette question, je le priai de ne point faire de discours et il fut entendu qu'on ne proposerait pas l'ajournement du débat.

L'honorable député devrait maintenant cesser la discussion.

L'honorable M. MITCHELL—Je n'ai point demandé la permission de poser cette question, mais j'ai déclare simplement que j'allais la poser et j'en ai agi dans l'interêt de mes commettants.

L'ORATEUR—L'honorable deputé m'a demande cette permission afin d'éviter que l'ajournement du débat ne fut proposé.

Je lui ai répondu : "Très bien, pourvu que vous n'alliez pas trop loin."

Je regrette maintenant de ne pas avoir de suite mis en vigueur les reglements de la Chambre.

L'honorable M. MITCHELL.—Ce n'est que par courtoisie que j'ai déclaré à l'Orateur que j'allais poser cette question.

Je ne redoute nullement la menace que l'honorable premier ministre a faite en disant qu'il demanderait la protection de cette chambre (Cris de "A l'ordre ! A l'ordre !") Il ne peut m'imposer silence (tumulte).

L'honorable M. LAURIER—Si l'honorable premier ministre avait répondu au commencement comme il l'a fait à la fin, en declarant s'il y avait eu ou non des communications d'échangées entre les deux gouvernements, l'honorable député de Northumberland se serait declare satisfait.

Sir John MACDONALD—C'est ce que j'ai fait.

L'honorable M. LAURIER—Dans le cas actuel il n'est pas besoin de communications entre les deux gouvernements ; il est pourvu dans nos statuts à ce que leurs actes devront être réciproques.

Sir John A. MACDONALD—Il n'en est pas ainsi.

L'honorable M. LAURIER—Je ferai observer alors qu'il devrait en être ainsi et si la loi actuelle n'y pourvoit pas, c'est une omission que l'on devrait reparer sans retard.

M. MILLS—Ce n'est pas à la discrétion du gouvernement.

L'Orateur rappelle l'honorable député de Bothwell à l'ordre.

M. LANDERKIN propose l'ajournement du débat.

M. MILLS—Le gouvernement ne peut faire autrement que de se conformer à la loi et doit placer ces articles sur la liste de ceux qui seront admis en franchise, aussitôt que le gouvernement américain en aura fait autant de son côté.

Sir John A. MACDONALD—Je vois que l'honorable député de Bothwell n'a pas lu cette clause, car s'il l'eut fait, il ne s'exprimerait pas ainsi.

Cette clause est facultative et se lit comme suit : "Tous et chacun des articles suivants, (suit l'énumération des articles) pourront être importés en franchise au Canada, etc, etc."

La chose est laissée à la discrétion du gouvernement.

Que l'honorable député de Bothwell examine la liste des articles admis en franchise au Canada et aux Etats-Unis et il constatera que la nôtre renferme un bien plus grand nombre d'articles que celle des Etats-Unis.

Je ferai observer aux honorables députés de la gauche que nous avons à veiller aux interêts du pays tout autant qu'à ceux des Etats Unis (Écoutez ! Écoutez !)

Lorsque la question sera discutée, je démontrerai qu'il ne serait pas sage pour nous d'admettre en franchise un article en particulier pour le seul avantage des Etats-Unis et au détriment de nos industries, les Etats-Unis refusant d'admettre d'autres articles qui pourraient s'échanger réciproquement (applaudissements). Ce n'est pas en permettant aux Etats-Unis d'introduire au Canada un article en particulier, pour leur propre avantage seulement, que le gouvernement croirait sauvegarder les interêts du pays (applaudissements). Je suis convaincu que la majorité des membres de cette chambre et la majorité de la population seront de mon avis. (Applaudissements).

M. DAVIES—Il s'agit de l'interprétation d'un Acte du parlement et l'expression "pourra" est toujours considerée comme impérative. Le parlement emploie toujours cette expression dans ce sens.

Sir John A. MACDONALD—Mais, non.

M. DAVIES—C'est ce qui a été démontré à plusieurs reprises lors du débat sur le bill.

Sir John A. MACDONALD—Loin de là.

L'honorable M. THOMPSON—L'expression "pourra" est toujours employee en parlant de la couronne et non pas l'expression "sera."

Dans la clause citée, on s'est servi de l'expression "pourra" et lorsque la question est laissée à la couronne, il reste à celle-ci à décider si un Acte sera mis en vigueur ou non.

M. DAVIES—L'honorable ministre de la justice interprete-t-il dans ce sens l'offre des Etats Unis.

L'honorable M. THOMPSON—Il ne s'agit pas de cela. Il est question de l'interpretation de nos statuts et, suivant la coutume suivie en Angleterre et ici, chaque fois qu'une question est laissée à la discrétion de la couronne, c'est à celle-ci d'agir sur l'avis de ses conseillers responsables. L'expression "pourra" signifie que la chose est laissée à la discrétion de la couronne.

L'honorable depute parle d'une offre statutaire, mais pretend-il, par hasard, que cette offre ne s'appliquerait qu'à l'entree en franchise aux Etats Unis de quelques articles seulement. Pretend-il que le gouvernement ne tient pas compte d'une statutaire en n'acceptant pas une proposition des Etats-Unis faite dans ce sens : "Vous nous avez fait une offre, et nous l'acceptons quant a quelques articles dont nous avons besoin ; quant au reste, nous en interdisons l'entree."

Si le gouvernement acceptait une telle proposition, il sacrifierait les interêts du pays. (Applaudissements).

Apres des observations de la part de quelques autres deputes, la motion d'ajournement est retiree.

Interpellations

M. MILLS demande si un bref a été émis pour une nouvelle election dans le comte de Kent et si un officier-rapporteur a été nommé ?

Sir John A. MACDONALD—Le greffier de la Couronne en chancellerie a été informe ces jours derniers que l'Orateur avait emis un mandat, et le gouvernement va nommer un officier-rapporteur.

Sir Hector LANGEVIN, en réponse à M. Weldon, depute de Saint-Jean, N. B., dit que jusqu'à cette date, la commission des chemins de fer a coûte $26,415 ; il n'est pas probable que les autres frais s'élèvent à plus de $1,000.

L'honorable M. BOWELL, en réponse à M. Weldon, dit qu'à venir au 19 mars, la commission du Travail avait coûte $24,137. Le coût total des depenses dependra de la durée des travaux de la commission.

Sir John A. MACDONALD, en réponse à M. Edgar, dit que le gouvernement ne se propose pas de presenter une loi de faillite pendant cette session.

L'honorable M. CARLING, en réponse à M. Landerkin, dit que le gouvernement n'a rien depense pour engager des personnes residant dans la Dakota à aller s'établir au Manitoba.

L'honorable M. WHITE, en réponse à M. Doyon, dit que les travaux d'arpentage sur la reserve des sauvages a Caughnawaga sont termines. Les plans seront transmis au gouvernement dans huit ou dix semaines.

Le montant pavé jusqu'aujourd'hui à M. W. McLea Walkank et à ses assistants est de $18,000.

Les dépenses sont considerables, mais cela depend de ce que des sauvages se sont établis sur des lots irreguliers et qu'il a fallu du temps pour determiner les limites de ces terrains, les évaluer et definir les droits des occupants de ces lots.

L'honorable M. WHITE, en réponse à sir Richard Cartwright, dit que le nombre d'acres de terre affermes pour des pâturages dans le district d'Alberta est de 5,466,844.

Sir John MACDONALD, en réponse à M. Prior, dit que des communications s'échangent actuellement entre le gouvernement americain et le gouvernement impérial relativement à la délimitation de la frontiere entre l'Alaska et la Colombie Anglaise. On a consulte le gouvernement canadien à ce sujet.

L'honorable M. WHITE, en réponse à M. Wright, dit que les explorations geologiques commencées l'année dernière dans le comté d'Ottawa, seront continuées cette année, en vue surtout de favoriser l'exploitation des mines de phosphate, dans cette partie du pays.

Sir Hector Langevin, en réponse à M. Wright, dit que le gouvernement, se propose d'envoyer, à l'ouverture de la navigation, un cure-mote à Papineauville, pour faire disparaitre les obstacles qui gênent la navigation à cet endroit.

Projets de loi adoptés

Les projets de loi suivants sont adoptés en troisième lecture :

Bill pour constituer légalement le chemin de fer de Collingwood et de la baie de Quinté.—M. McCarthy.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer "Western Ontario"—M. Ward.

Bill concernant la compagnie de chemin de fer de Norfolk Sud—M. Tisdale.

Bills privés

Les bills privés suivants sont lus pour la seconde fois et déférés à différents comités :

Bill concernant les lignes de chemins de fer du Grand Tronc.—M. Curran.

Bill pour constituer légalement la compagnie du pont de Détroit.—M. Ferguson (Welland).

Bill concernant la compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec—M. Small.

Bill pour modifier l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer Manitoba et du Nord Ouest—M. Scarth.

Bill concernant la banque Fédérale du Canada—M. Cockburn.

Bill pour modifier l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing—M. Coulombe.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.—M. Patterson (Brant.)

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.—M. Hall.

Bill pour constituer légalement la compagnie du pont international à Greenville.—M. Shanley.

Bill pour modifier les Actes concernant la compagnie de chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle.—M. Perley (Assiniboia.)

Bill pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer du Saint Laurent et des Adirondacks.—M. Bergeron.

Bill concernant la compagnie "Upper Ottawa Improvement Co.—M. White (Renfrew.)

Plusieurs motions demandant la production de divers documents sont adoptés.

A 5.15 heures, la chambre s'ajourne à mardi prochain, à 8 heures p. m.

SHERBROOKE—M. J. A. Archambault, notaire, s'est rendu à Montréal, sur l'invitation de M. A. J. Corriveau, afin d'y examiner l'appareil électrique installé dans l'édifice de la *Gazette*, et aussi la station d'éclairage de la compagnie Royale. C'est en sa qualité de membre de la compagnie d'éclairage de notre ville que notre concitoyen a fait cette visite. Il est revenu enchanté de son voyage. Il dit qu'une compagnie américaine cherche actuellement à s'introduire ici, mais il est à espérer qu'on donnera la préférence à nos institutions canadiennes. Au reste, M. Corriveau se dit maître de la situation. Tant mieux ! Ce monsieur est actuellement à Sherbrooke, et continue son œuvre.

PROVINCE DE QUÉBEC

SOREL—Le conseil de ville paraît décidé à retrancher 7 ou 8 licences d'hôtel et à augmenter le prix des licences de ceux qui resteront pour compenser.

SAINT-LEONARD—La manufacture de tannin de Saint Léonard est devenue la proie des flammes dimanche dernier. C'était un etablissement qui avait contribue au développement de la colonisation et du commerce dans les environs.

RIVIERE-DU-LOUP—Le conseil municipal a passé un reglement de prohibition pour la vente des liqueurs enivrantes dans la dite municipalite et il en sera de même pour les autres paroisses du comte de Maskinongé.

GRENVILLE—Le pont de fer à l'embouchure de la rivière Rouge lequel est en construction s'est écroulé pendant que les hommes y travaillaient, plusieurs ont été blessés sérieusement. C'est par une espèce de miracle si personne ne s'est tué. On croit que le degel est la cause de cet accident, vu que le pont temporaire était construit sur la glace.

FARNHAM—La corporation de la ville a decide de prendre plus de precautions cette année pour prevenir les desastres d'une inondation. On va faire couper deux canaux dans la glace, depuis la chaussée du moulin Meigs jusqu'a 100 pieds au dessus du pont, en amont de la rivière. On espere par ce moyen donner libre cours aux glaces du haut de la rivière.

QUEBEC—La résidence de Mme Fraser, occupée par M. E. Carbery, près de Spencer Wood, a été la proie des flammes avec tout l'ameublement.

—Le passif de la maison Germain est de $59,000, et on estime l'actif à 30 ou $36,000. Une offre avait été faite de 25 cents dans la piastre. Cette maison se trouvait gênée depuis quelque temps, ayant disposé d'une grande partie de ses capitaux pour d'autres entreprises, notamment $40,000 pour une tannerie à Lyster.

ROXTON—Lundi dernier le conseil de cette ville a adopte les reglements accordant $5,000 à MM. Gelinas et frere, pour rebâtir leur etablissement d'une manufacture de chaussures.

Ces reglements ne seront en force qu'après avoir été approuves par la majorité des propriétaires,

—Les habitants du 5e rang de Roxton vont avoir un bureau de poste à l'endroit appelé le Coin Bricot. Le nom du nouveau bureau de poste sera Roxton Est ; M. Edmond Dalpe, marchand, en sera l'agent.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois,

446, 448 et 450 rue Sussex

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES.

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chaudières en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nationaux.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouloires.

Lieux d'Aisance, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au gout et d'un excellent effet. Prix $1 envoyés par la poste à l'abri de toute indiscretion sur reception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresser : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24-1-88-89

VENTE POUR CLORE

Tous les articles suivants :

FER, ACIER, OUVRAGES EN BOIS, RESSORTS, ETC., ETC.

Les forgerons trouveront un grand avantage en nous faisant une visite.

J. D. HUNTON & CIE.,

3, rue Wellington.

N.B.—Outils de menuisiers une spécialité.

Grande Reduction

DANS LES

Manteaux de Dames, Dolmans, Circulaires doublés en fourrure, Bons, Manchons, Colliers Russes, Pagottes, Gants, Mitaines de toutes especes de Pelleteries, Raquettes, Tuques Sauvages, Souliers mous, etc., au dessous du prix coutant.

Venez voir nos chapeaux de Printemps

JOS. COTÉ, 114 rue Rideau

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai remplir promptement toutes commandes qui me seront adressées. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, pesées pour croisées, piliers et ouvrages de toute sorte exécutés d'une manière qui ne laisse rien à desirer. Dans votre propre interêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bleury, Hull.

THOMAS LAWSON

Pour acheter

DES

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'REILLY

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'experience, et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation

AUX AMATEURS DU SPORT !

Nous tenons l'entrepôt le plus complet de armes à feu, munitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes.

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING

IMPORTATEURS

334, RUE WELLINGTON, 334

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats à aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville.

R. EROWN,

No 26, rue York

STEWART & FLECK, jr

Manufacturers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres (*derricks*), cuvriages en toute pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,

23-1-88—6m ALEX FLECK, JR

MOULINA PLANER D'OTTAWA

ET

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Lardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes especes, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Bokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc, etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

ENTRPRENEUR

DE

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

ET DE

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M

FRANK M. MACDOUGALL.

O'Cara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.

R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Departements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GOUFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

ARGENT A PRETER

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Departements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGEE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

DENTISTE

25 RUE SPARKS

Occupera au mois d'Avril l'ancien bureau du Dr. Sohn, coin des rues Sussex et Rideau.

Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEU

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARI

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

OTTAWA

Représente la CITIZEN, départements du feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $10,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immediate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL D. — MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAN

DE

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant

J. W. LANCTOT, Propriétair

1 87-8

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE ONZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 18 AVRIL 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefèbre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $..... est ci-joint.

ADRESSE

Nom ..... No.....

Rue.....

ou Boite du Bureau de Poste No.....

Localité.....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en especes le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entiere satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employes sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau.

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

DE

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE,

MASTIC

PINCEAUX,

VITRES, é

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances — OU — Inspecter vos Poids allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Cheques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS